

Monsieur le Président de Nîmes Métropole (Franck PROUST)

Monsieur le vice-président de Nîmes Métropole (Jean-Marc CAMPELLO, vice-président, délégué aux mobilités et infrastructures de Transport)

Mesdames et messieurs les élus,

Mesdames et messieurs,

Monsieur le président,

Nous sommes particulièrement heureux, chez VINCI Autoroutes, d'inaugurer avec vous aujourd'hui le nouveau parking de covoiturage de Nîmes Est, et d'officialiser dans la foulée la convention Autoroutes Bas Carbone que nous avons eu le plaisir de signer avec vous en avril dernier.

Ce double événement est à la fois une confirmation et une promesse, une concrétisation immédiate et une ouverture sur l'avenir.

Il confirme et concrétise notre volonté d'agir ensemble pour une mobilité plus durable, en facilitant les déplacements du quotidien pour les habitants de Nîmes Métropole et pour les usagers de l'autoroute - qui sont en grande partie les mêmes -, tout en les aidant à réduire leur empreinte carbone. Et dans le même temps, grâce à cette convention Autoroute Bas Carbone, nous inscrivons notre collaboration dans un cadre partagé qui nous permettra d'approfondir notre partenariat dans les mois et les années à venir – et les sujets ne manquent pas !

Le développement du covoiturage est l'un des axes du Plan de mobilité de Nîmes Métropole, et il est aussi un pilier de la politique que nous menons depuis plusieurs années, chez VINCI Autoroutes, pour promouvoir les mobilités partagées et réduire l'empreinte carbone des déplacements routiers en luttant contre l'autosolisme. L'infrastructure autoroutière, parce qu'elle irrigue finement les territoires et se connecte aux réseaux routiers des agglomérations,

joue un rôle moteur dans le développement du covoiturage, à condition d'offrir aux automobilistes la possibilité de se garer facilement et gratuitement pour covoiturer.

Au lendemain de la Journée nationale du covoiturage [le 20], et alors que s'achève demain [le 22] la Semaine européenne de la mobilité, je crois important de commencer par souligner, comme le révèle la deuxième édition du Baromètre de l'autosolisme publié hier par VINCI Autoroutes, que ce mode de déplacement partagé, si crucial pour la décarbonation des mobilités et la lutte contre le changement climatique, reste encore notoirement sous-développé en France, notamment sur les créneaux horaires où il serait pourtant le plus utile, aux heures de pointe des trajets-domicile travail (où en moyenne 8,5 conducteurs sur 10 voyagent seuls dans leur véhicule !) Et il y a une raison simple à cela : le manque d'infrastructures permettant à chacun d'adopter le covoiturage au quotidien de façon fluide, sereine, efficiente. Car la corrélation est prouvée : partout où nous implantons des infrastructures comme celle-ci, l'offre crée la demande ! Gageons donc que ce nouveau parking rencontrera très vite, et de façon pérenne, son public d'usagers !

Doté de 56 places de stationnement gratuites, il est directement connecté à l'échangeur de Nîmes Est (à l'entrée de la commune de Marguerittes et de l'agglomération), parking dont les travaux ont été financés dans le cadre du Plan d'investissement autoroutier à 97% par VINCI Autoroutes et 3% par Nîmes Métropole, qui a également apporté le terrain. C'est le 44^e parking de covoiturage que nous mettons en service sur notre réseau, portant à 3 600 le nombre de places déjà disponibles. Cette capacité va doubler au cours des prochaines années, grâce principalement au Plan d'investissement autoroutier, cofinancé par les sociétés autoroutières et les collectivités locales, sous l'égide de l'État. Sur l'A9, le parking de Gallargues, mis en service en janvier 2021, est le premier à avoir été réalisé dans le cadre de ce plan – ce même plan qui va nous permettre de créer, outre celui de Nîmes Est, quatre autres parcs en amont et en aval de Nîmes Métropole, associés aux échangeurs de Nîmes Ouest, de Lunel et d'Orange - auxquels il faut ajouter deux sites à l'étude sur les aires de Montpellier-Fabrègues et au niveau de l'échangeur de Roquemaure.

C'est donc un dispositif complet qui est en train de se mettre en place au service des habitants des territoires, sachant que l'A9 draine une large part des automobilistes qui viennent

travailler tous les jours à Nîmes et dans l'agglomération depuis les communes environnantes, et que, de manière générale, les parkings de covoiturage sur le réseau autoroutier sont majoritairement utilisés par des usagers effectuant des trajets liés à leur activité professionnelle, en particulier pour les déplacements domicile-travail. Or, comme je le disais, 97% des utilisateurs de ces infrastructures gratuites se déclarent satisfaits, et 37% reconnaissent même avoir adopté la pratique du covoiturage grâce à ce service qui leur est proposé. Comme l'a souligné à juste titre le ministre des Transports, Clément Beaune, lors de sa visite cet été du parking de covoiturage de Grans-Salon-de-Provence, sur l'A54, « *l'infrastructure peut débloquer l'usage* » ; et l'engagement conjoint de l'État, des collectivités locales et des sociétés d'autoroutes pour développer le covoiturage est donc plus que jamais nécessaire au moment où il s'agit à la fois de dégager du pouvoir d'achat pour nos compatriotes et d'intensifier nos efforts collectifs de sobriété énergétique. Nous sommes, quant à nous, prêts à accélérer et démultiplier le déploiement de ces infrastructures partout où les collectivités territoriales en ont besoin.

Sur cette voie des mobilités partagées, si la mise en service de ce nouveau site de Nîmes-Est est un jalon significatif, nous pouvons aller plus loin ensemble, Monsieur le Président, et c'est l'un des enjeux de la convention de partenariat que nous avons tous deux signée. Les mobilités partagées, en effet, ce sont aussi les transports collectifs ; et alors que Nîmes Métropole, avec son nouveau réseau Tango et l'extension de ses lignes de trambus, déploie son système de mobilité durable, des sites comme celui-ci ont naturellement vocation à devenir des pôles d'échanges multimodaux, comme c'est déjà le cas de celui de Nîmes-Centre, que vous avez créé connecté directement à l'échangeur autoroutier. En complémentarité avec le réseau de transport en commun de l'agglomération, mais aussi à l'échelle plus large du Département ou de la Région, de telles infrastructures multimodales favoriseraient le développement d'offres de bus express et d'autocars sur autoroute, circulant éventuellement sur des voies dédiées, empruntées également par les véhicules en covoiturage.

Comme pour le covoiturage, l'infrastructure autoroutière, dans son rôle d'artère de la mobilité routière, se prête particulièrement bien à ce type de transports collectifs, avec des gains significatifs de temps de parcours et d'empreinte carbone pour leurs usagers. De tels pôles d'échanges multimodaux existent déjà ou sont en cours d'études sur notre réseau – et

leur développement fait précisément partie des points-clés des conventions Autoroute Bas Carbone que nous avons signées ces derniers mois et années avec les Régions Sud et Auvergne-Rhône-Alpes, avec la Communauté d'agglomération du Pays basque et avec la Métropole de Tours.

La décarbonation des mobilités, cela passe aussi par le développement de l'électromobilité ; et notre convention de partenariat nous incite à coordonner nos efforts dans ce domaine, sachant que 9 déplacements sur 10 en France s'effectuent par la route, et que la mobilité routière sera toujours indispensable à l'activité économique et sociale du pays et des territoires. Pour contenir le changement climatique, l'intermodalité et les mobilités partagées ne sont donc qu'une partie de la réponse : nous devons aussi et surtout accélérer en parallèle la transition des véhicules thermiques vers les énergies bas carbone. Là encore, l'infrastructure autoroutière peut et doit jouer un rôle d'entraînement, en installant la pratique de la mobilité électrique sur longue distance, ce qui favorisera la bascule des usagers et la massification du parc de véhicules électriques.

C'est la voie dans laquelle nous sommes résolument engagés, chez VINCI Autoroutes : plus de 60% des aires de services de notre réseau sont aujourd'hui équipées de bornes de recharge de haute et très haute puissance, et 100% le seront à fin 2023. L'A9, axe à fort trafic, est particulièrement concernée par ce plan de déploiement, avec 11 aires sur 16 déjà équipées, qui totalisent 23 points de charge ultra-rapide aujourd'hui en service – ce sera 64 à la fin de cette année et plus d'une centaine en 2023. Ici plus précisément, sur le territoire de l'agglomération, le déploiement est en bonne voie sur les aires de Marguerittes Nord et Marguerittes Sud. Sur la première, un site de 8 bornes, dont 6 ultra-rapides, devrait être mis en service par TotalEnergies dans quelques jours [*ndlr : date prévue : le 7 octobre*] ; pour Marguerittes Sud, un appel d'offres est en cours en vue d'y installer au cours des prochains mois 8 bornes ultra-rapides au minimum. Dans le cadre de notre convention de partenariat, nous pourrions aussi, Monsieur le Président, rechercher ensemble d'autres sites d'implantation de bornes de recharge sur le territoire métropolitain – en mettant à votre disposition, si vous le souhaitez, l'expertise du groupe VINCI dans le déploiement, la maintenance et la gestion de telles infrastructures – c'est le métier de notre filiale Easycharge.

Nous pourrions également étudier ensemble - et avec les services de l'État, notre concédant - le potentiel foncier disponible pour produire de l'énergie renouvelable aux abords de l'autoroute. C'est une piste à laquelle on ne pense pas spontanément alors que les « délaissés » du domaine autoroutier représentent des superficies très importantes, sans valeur d'exploitation directe et sans conflit d'usages pour la plupart, et donc particulièrement propices au déploiement à grande échelle de centrales solaires, ce qui permettrait, à terme, de produire *in situ* une part non négligeable de l'énergie renouvelable nécessaire aux véhicules électriques.

Il faut souligner par ailleurs que notre convention de partenariat ne porte pas seulement sur la décarbonation de la mobilité routière et autoroutière, mais s'étend également aux deux autres piliers de la politique environnementale de VINCI Autoroutes. Au titre du deuxième pilier, qui concerne l'économie circulaire, nous allons expérimenter la démarche « zéro plastique » sur les aires de Nîmes-Marguerittes Nord et Sud, avec nos partenaires des installations commerciales, et nous nous engageons à maximiser le recyclage des matériaux lors des campagnes de maintenance des chaussées autoroutières. Au titre du troisième pilier, qui porte sur la préservation des milieux naturels, nos projets d'aménagement comme nos activités d'exploitation intègrent systématiquement la prise en compte de la biodiversité, dans un objectif de renaturation du domaine autoroutier, ce qui nous conduira par exemple, pour de nouveaux aménagements d'espaces verts, à choisir des espèces moins consommatrices d'eau, adaptées au climat méditerranéen et nécessitant peu d'entretien. Nous coordonnerons nos dispositifs en faveur de la biodiversité avec ceux de Nîmes Métropole, en participant notamment à des actions collectives et en relayant auprès de nos équipes comme de nos partenaires les opérations engagées par l'Agglomération.

Sur tous ces sujets, notre convention de partenariat est donc bien un accélérateur d'initiatives au service de la mobilité durable. Et nous espérons tous qu'elle aura le même effet accélérateur pour le projet structurant dont nous souhaitons aussi ardemment que vous le lancement effectif, Monsieur le Président : je veux parler bien sûr du contournement ouest de Nîmes.

Nous pouvons être enclins à un certain optimisme en considérant le précédent positif de Montpellier, dont le dossier s'est débloqué ces derniers mois après des années d'enlisement, grâce notamment à la mobilisation conjointe des élus des territoires concernés et de VINCI Autoroutes. Le contournement ouest de Nîmes est tout aussi utile et nécessaire que celui de Montpellier, et d'une ampleur comparable. En reliant la route d'Alès, depuis le nord de Nîmes, à l'A9, cette nouvelle infrastructure réduira de moitié le trafic saturé sur la RN106, en absorbant le trafic de transit qui encombre aujourd'hui Nîmes. Ce projet qui s'inscrit pleinement dans le plan de mobilité à long terme de Nîmes Métropole, en connexion avec son réseau de transport en commun, est porteur de fluidité des déplacements et de mobilité apaisée pour ses habitants et pour tous ceux qui subissent quotidiennement les congestions actuelles ; il est porteur de réduction des nuisances sonores, de la pollution atmosphérique et des émissions de gaz à effet de serre ; et il est porteur d'accessibilité, de développement économique et d'aménagement maîtrisé pour les territoires urbains en extension régulière de Nîmes et de son agglomération.

Ce projet d'utilité publique est inscrit, pour une partie tout du moins, parmi les opérations envisagées dans le cadre du futur contrat de plan d'ASF, encore en cours de discussion. L'État en reconnaît donc la nécessité, et nous sommes à la disposition de ses services pour poursuivre les études déjà engagées et organiser en son nom l'enquête d'utilité publique. Pour ce faire, nous aurions d'ailleurs un formidable coordinateur et homme de dialogue sur le terrain en la personne de Salvador Nunez, grand amoureux du Sud et grand maître d'ouvrage, qui s'est pleinement investi avec succès ces dernières années dans le déplacement de l'A9 à Montpellier, qui se consacre aujourd'hui à l'élargissement de la traversée de Toulon et au futur Contournement Ouest de Montpellier - et demain, nous l'espérons tous, à celui de Nîmes.

Sur le fond, comme vous le savez déjà, Monsieur le Président – mais ce qui va sans dire va mieux en le disant –, nous sommes prêts à jouer pleinement notre rôle de concessionnaire autoroutier en investissant dans ce projet structurant qu'est le Contournement ouest de Nîmes - comme nous sommes prêts, plus largement, à investir massivement dans la transformation de l'autoroute en infrastructure bas carbone, en réponse à l'urgence climatique.

La convention que nous officialisons aujourd'hui, en affirmant notre vision commune, est un cadre porteur pour que de tels projets se réalisent en pleine adéquation avec les attentes des territoires – et en l'occurrence, avec celles de Nîmes-Métropole.

Longue vie à notre partenariat !

Je vous remercie.